

NB/OS.2019.01.Réf interne

Objet : Rencontre technique du 10 janvier 2019 avec l'Association Agréée Pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) « La Gaule Nantaise » et la Fédération de Pêche de Loire Atlantique

Présents : Jacques GAUDIN - Président de La Gaule Nantaise, Vincent MOUREN - Directeur de la Fédération Départementale de Pêche de Loire Atlantique, Cédric TITEUX - Chargé des travaux au sein de la FDP 44, Régis BALL - Garde-pêche au sein de la FDP 44 en charge notamment de la vidange des plans d'eau, Patrick DUFLOS - Directeur Général Adjoint à la Forme de la Ville, Nicolas BITEAU, responsable du service EVNA, Xavier BEAUMAL en charge des espaces naturels au sein du service EVNA

La présente réunion fait suite à une première rencontre technique organisée il y a près d'un an, le 19 février 2018 à l'issue de laquelle un certain nombre d'engagements avaient été pris par les différentes parties prenantes comme en atteste le compte-rendu de réunion joint pour mémoire en annexe du présent relevé de décisions.

Après un rapide tour de table au cours duquel chacun a pu rappeler son rôle, sa fonction et les missions exercées au sein de leur structure respective, il a été établi un point d'avancement sur les actions et les démarches entreprises ou non par chacune des parties. A l'issue de ce point d'étape, l'ensemble des participants s'accordent sur le fait que nous n'avons malheureusement pas pu enclencher d'actions significatives sur chacun des deux sites et qu'il est urgent d'engager un plan d'actions concrètes pour l'année 2019, en identifiant précisément le rôle de chacun et d'améliorer la communication interne et externe autour du programme d'actions qui sera défini et établi conjointement.

1. L'étang du Breuil :

A l'initiative de la ville, une **visite technique sur site** sera prochainement programmée afin de dresser un état des lieux partagé et envisager les modalités techniques d'intervention afin de permettre la visite des ouvrages situés sous la rue des Drouards. Seront associés à cette prochaine visite, les services du Pôle Sud-Ouest de Nantes Métropole ainsi que les services de la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole et notamment le service Gestion intégrée des Eaux Pluviales et Milieux Aquatiques.

Dans cette attente, la Fédération Départementale de Pêche s'est engagée à rechercher tout document attestant de l'existence du plan d'eau avant 1992 (arrêté préfectoral, autorisation de travaux...). A défaut, la ville en sa qualité de propriétaire du plan d'eau déposera auprès des services de l'Etat (DDTM), une déclaration d'existence du plan d'eau.

Soutien technique et juridique, la Fédération Départementale de Pêche sera donc notre interlocuteur privilégié ainsi qu'auprès des services de l'Etat dans l'élaboration, le suivi de l'instruction et l'obtention des autorisations administratives réglementaires. A ce titre et par anticipation de prochaines interventions sur le plan d'eau, elle s'engage à en informer de manière régulière les services de l'Etat.

Concernant le point dur lié au dysfonctionnement avéré des ouvrages de vidange de l'étang et à l'absence d'ouvrage de régulation fonctionnel du niveau d'eau, il semble nécessaire et incontournable d'envisager la visite future des ouvrages situés sous la rue des Drouards et qui ne pourra être rendue possible que par la **mise en place d'un batardeau en pied d'ouvrages** et leur « mise à sec » afin d'en faciliter l'accès, la visualisation et l'inspection.

La mobilisation des moyens humains, techniques et financiers de Nantes Métropole, de la Fédération Départementale, de l'AAPPMA et de la Ville sera nécessaire et devra être préalablement définie et validée. **Cette intervention pourrait être conduite et menée au cours du 1^{er} trimestre 2019.**

A l'issue des investigations et de leur résultat, des solutions techniques et des travaux devront être envisagés afin de rétablir durablement et efficacement le fonctionnement hydraulique des ouvrages de régulation (système de vidange, trop-plein, vannage...). Il s'agira alors d'en déterminer les caractéristiques techniques, les coûts, les modes d'exécution et de réalisation ainsi que le financement. Ce n'est donc qu'à compter de la validation de l'ensemble de ces éléments que l'opération de vidange de l'étang pourra être envisagée et programmée. La mise en œuvre de ces différentes étapes, susceptibles de prendre du temps, sera pilotée par la Ville au titre des termes de la convention conclue avec l'AAPPMA puisqu'il s'agit bien de travaux d'entretien exceptionnels.

Cela n'affranchit aucunement l'AAPPMA de poursuivre ses actions d'entretien, de gestion courante et d'animations sur le site d'autant que le développement de la *Jussie* (observée dès 2015) se poursuit. Une opération d'arrachage est donc fortement préconisée. Elle pourrait être programmée en Juin 2019 et serait conduite par l'AAPPMA avec le soutien de la Fédération Départementale de Pêche notamment.

Il est convenu qu'une communication régulière (interne et externe) devra être assurée sur l'avancement du dossier afin d'en informer les administrés et les usagers du site. Elle nécessite donc des échanges réguliers entre chacun des acteurs qui s'engagent à valoriser et à promouvoir les actions menées sur le site.

2. L'étang de la Ville au Denis :

Une opération d'alevinage y a été menée en novembre 2018. Un affichage a été mis en place afin d'informer les usagers de l'interdiction de pêcher pendant une quinzaine de jours, entre le 19 et le 30 novembre 2018.

L'absence de trop-plein ou de dispositif de régulation accentue l'envasement du plan d'eau dont la profondeur ne dépasse pas 2 mètres. La proximité d'un couvert arboré important explique en outre le colmatage en matière organique des berges au profil en pente douce. Le développement de l'*Egeria* se poursuit sur ce plan d'eau et devient préoccupante sans que nous puissions envisager à ce jour de solutions pour la réguler ou la contenir.

Si nous sommes convenus que le plan d'eau de la Ville au Denis n'était pas la priorité en 2019 et que des interventions certes nécessaires pourraient être envisagées dans un second temps, cela n'interdit absolument pas d'en poursuivre l'entretien, la gestion et le suivi et d'anticiper les solutions techniques et les interventions qu'il conviendra de mettre en œuvre pour en améliorer à la fois les qualités écologiques et ludiques en lien avec la pratique de la pêche, qu'elle soit sportive, de loisir ou encore pédagogique. A ce titre, la ville réitère sa demande auprès de l'AAPPMA pour qu'elle puisse prendre l'attache du service Enfance et Jeunesse (Responsable de service : Juliette BUHOT - 02 40 32 25 00) afin d'envisager des actions et des animations en lien notamment avec le centre de loisirs sans hébergement de la Ville au Denis.

Il est convenu qu'une communication régulière (interne et externe) devra être assurée sur l'avancement du dossier afin d'en informer les administrés et les usagers du site. Elle nécessite donc des échanges réguliers entre chacun des acteurs qui s'engagent à valoriser et à promouvoir les actions menées sur le site.

Nicolas BITEAU,

Responsable du Service
Espaces Verts et Naturels

Pièces jointes : Copie du compte-rendu de la réunion du 19 février 2018 et liste d'émargement

Destinataires : Diffusion du présent relevé de décisions à l'ensemble des participants à la réunion présents et excusés

A compter de la réception du présent compte-rendu et à défaut d'observations formulées en retour sous huit jours, son contenu sera réputé validé par l'ensemble des destinataires.

Mairie de Bouguenais

1 rue de la Commune de Paris 1871 – BP 4109 - 44341 Bouguenais cedex • Tél : 02 40 32 29 29 / Fax : 02 40 65 32 45 • www.ville-bougue

COMPTE RENDU DE REUNION

ESPACES VERTS ET NATURELS

Affaire suivie par : N. BITEAU
02 40 32 29 4

NB/NG.2018.02.Réf interne agent/N°

Objet : Rencontre technique du 19 février 2018 avec l'Association Agréée Pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) « La Gaule Nantaise » et la Fédération de Pêche de Loire Atlantique

Présents : Jacques GAUDIN, Président de La Gaule Nantaise, Jacques HERMANT, responsable de la gestion piscicole au sein de l'A.A.P.P.M.A., Régis BALL, responsable et garde-pêche au sein de la Fédération de Pêche de Loire Atlantique en charge notamment de la vidange des plans d'eau, Monsieur CHAUVIERE, garde-pêche au sein de la Fédération Départementale de Pêche, Nicolas BITEAU, responsable du service EVNA, Xavier BEAUMAL en charge des espaces naturels au sein du service EVNA

L'objectif de la présente réunion consistait à rencontrer les représentants de l'A.A.P.P.M.A. et de la Fédération Départementale de Pêche afin de faire connaissance et de dresser un premier bilan des actions engagées et des difficultés susceptibles d'avoir été rencontrées à l'issue de deux premières années de partenariat consécutives à la signature en juin 2015 de conventions portant sur l'étang du Breuil et l'étang de La Ville au Denis.

Après un rapide tour de table au cours duquel chacun a pu rappeler son rôle, sa fonction et les missions exercées au sein de leur structure respective, il a été rappelé succinctement les termes de la convention et il a été convenu qu'elle constituait le document de référence et le socle commun de nos engagements réciproques.

1. L'étang du Breuil :

Le premier sujet abordé et développé est relatif à la situation écologique du plan d'eau de l'étang du Breuil qui ne cesse de se dégrader au point de ne plus permettre la pratique de la pêche dans des conditions acceptables. Cette situation est liée à la prolifération d'une algue (*Lagarosiphon*) rendant la pratique de la pêche quasi impossible. La lutte de cette plante invasive est particulièrement difficile et la technique de faucardage jusqu'alors menée par les services municipaux puis par l'AAPPMA en 2016 est à la fois temporaire et insatisfaisante car elle engendre notamment la fragmentation des plantes et leur reproduction.

L'une des solutions envisagées en 2017 consiste à procéder à la vidange complète du plan d'eau, à la pose d'une bâche en fond d'étang et à la mise à sec pendant une année complète afin « d'éradiquer » le développement et la croissance de l'algue. Les services de la Ville, l'AAPPMA et la Fédération Départementale de Pêche ont été sur le terrain à plusieurs reprises afin de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre de cette opération.

Lors des investigations de terrain, il a été rapidement identifié un « dysfonctionnement » au niveau de l'ouvrage d'art situé en aval du plan d'eau et supportant la rue des Drouards. Plusieurs tests ont été réalisés afin de déterminer si la continuité hydraulique était toujours assurée et si le débit de sortie était suffisant pour assurer notamment le maintien d'un débit de « réserve » conformément à la réglementation en vigueur et applicable dans le cadre de la vidange de plan d'eau supérieur à 0,1 ha. Il semblerait que la buse située en pied d'ouvrage soit en partie effondrée ou obstruée. Ce dysfonctionnement avéré rend particulièrement difficile la mise en œuvre de la vidange du plan d'eau.

Il est convenu que la Ville se rapproche des services compétents de Nantes Métropole afin d'envisager les suites à donner au sujet de ce dysfonctionnement hydraulique. Pour le bon fonctionnement hydraulique et halieutique de ce plan d'eau, il est essentiel qu'une solution soit rapidement trouvée et ainsi éviter l'eutrophisation progressive du plan d'eau.

Dans cette attente, l'AAPPMA et la Fédération Départementale de Pêche poursuivent leurs réflexions sur la mise en place de solutions alternatives (faucardage, abaissement du niveau d'eau par pompage...) et sur les conditions et les modalités de leur mise en œuvre effective avant la fin de l'année 2018.

2. L'étang de la Ville au Denis :

Le site de La Ville au Denis connaît depuis plusieurs années une baisse significative de sa fréquentation résultant notamment d'un sentiment d'insécurité et de l'incompatibilité manifeste de certaines pratiques et de certains comportements observés sur un site à vocation familiale et accueillant en outre un jeune public au sein du Centre de Loisirs Sans Hébergement de La Ville au Denis. Cette problématique est bien identifiée et des solutions de sécurisation doivent être très prochainement mises en place afin de dissuader certains comportements.

Si ces dispositifs démontrent leur efficacité, on peut espérer un apaisement des usages et un retour progressif des promeneurs, des sportifs et des familles qui pourraient à nouveau profiter pleinement d'un cadre naturel exceptionnel propice aux activités de loisirs et de plein air notamment. Dans cette perspective, certains projets de sensibilisation et d'initiation, de promotion et de valorisation de la pêche de loisir notamment pourraient être proposés par l'A.A.P.P.M.A. d'autant que le plan d'eau est particulièrement propice à ce type d'activités et qu'il est « alivené » chaque année.

De manière unanime, il apparaît indispensable que nous renforçons notre partenariat au travers notamment d'une meilleure communication des actions menées par l'A.A.P.P.M.A. sur ces deux sites et que nous mettions en « réseau » les différents acteurs et partenaires susceptibles d'intervenir ou d'interagir autour de la gestion et de la protection des milieux aquatiques mais aussi de la promotion et de la valorisation d'une offre d'activités de plein air, familiale ou sportive, la pêche à Bouguenais ou encore d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Il est enfin convenu que nous nous rencontrions au printemps prochain afin de présenter un bilan des actions entreprises depuis 2015, de dresser un état des lieux et un diagnostic plus approfondi sur les 2 sites et de proposer en outre un programme d'actions qui devra préalablement être soumis à la validation des élus. Cette réunion, organisée par la Ville, pourrait associer élus et techniciens et l'ensemble des acteurs et partenaires préalablement identifiés.

Pièces jointes : Plans de situation et copie des 2 conventions pour mémoire

Copie pour information : Patrick DUFLOS (DGA Aménagement de la Cité), Chrystèle MALARD (Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts et Naturels)

Autres destinataires : Diffusion du présent CR à l'ensemble des participants à la réunion

A compter de la réception du présent compte-rendu et à défaut d'observations formulées en retour sous huit jours, son contenu sera réputé validé par l'ensemble des destinataires.

Ville de BOUGUENAIS

Pôle Forme de la Ville
Service Espaces Verts et Naturels

OBJET : Rencontre technique entre la Ville, l'AAPPMA et la Fédération de Pêche de Loire-Atlantique

DATE : Jeudi 10 janvier 2019 à 14h00 - salle de réunion du Pôle EVNA

NOM	Prénom	Fonction	Structure/Organisme	Téléphone	courriel
BITEAU	Nicolas	Responsable du service Espaces Verts et Naturels	Ville de Bouguenais	02.40.65.26.11	nicolasbiteau@ville-bouguenais.fr
BEAUMAL	Xavier	Responsable du secteur Espaces Naturels	Ville de Bouguenais	06.25.18.75.50	xavierbeumal@ville-bouguenais.fr
MOUREN	Vincent	Directeur	Fédération Départementale de Pêche (44)	06.20.81.02.57	vincent.mouren@federationpeche44.fr
GAUDIN	Jacques	Président de l'AAPPMA	La Gaule Nantaise	06.80.27.91.71	president.gn@laposte.net
BALL	Régis	Garde-pêche	Fédération Départementale de Pêche (44)	06.11.76.84.05	regis.ball@federationpeche44.fr
TITEUX	Cédric	Chargé des travaux	Fédération Départementale de Pêche (44)	06.43.13.21.81	cedric.titeux@federationpeche44.fr
DUFLOS	Patrick	Directeur Général Adjoint à la Forme de la Ville	Ville de Bouguenais		patrickduflos@ville-bouguenais.fr

Absent(e)s excusé(e)s :

- Chrystèle MALARD, conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts et Naturels - Ville de Bouguenais
- Isabelle CAIGNON, responsable d'activités Foncier, Environnement et Géomatique - Ville de Bouguenais
- Bertrand DEFACQUE, Technicien au sein de la Direction du Cycle de l'Eau - Nantes Métropole